

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
À L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (ancienne nomenclature) et au moins de niveau 5 (nouvelle nomenclature) du décret du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur

- OG SD -

SESSION 2020

ÉPREUVE À OPTION : SYNTHÈSE DE DOSSIER

(Durée : 03 heures – Coefficient : 15 - Note éliminatoire < 5/20)

*La note de synthèse est construite selon un plan classique : introduction, développement, conclusion.
Elle est entièrement rédigée. Seules les grandes parties peuvent éventuellement être précédées d'un titre.
Elle doit être objective, dénuée d'appréciation personnelle.*

Le candidat doit rédiger en 600 mots (tolérance +10%) une note de synthèse de dossier claire, précise et concise.

Le non-respect du nombre de mots imposé pour la rédaction entraîne l'attribution d'une pénalité fixée dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE MOTS ÉCRITS PAR LE CANDIDAT	PÉNALITÉ CORRESPONDANTE
Rédaction de 661 à 670 mots	Moins 1 point
Rédaction de 671 à 680 mots	Moins 2 points
Rédaction de 681 à 690 mots	Moins 3 points
Rédaction de 691 à 700 mots	Moins 4 points
Rédaction de plus de 700 mots	Moins 10 points

Internet : chance ou menace pour la démocratie ?

SOMMAIRE			
Pièce	Titre	Nombre de pages	Index
1	A l'intérieur de Wikileaks : travailler avec l'éditeur qui a changé le monde. <u>Source</u> : Stefania Maurizi, Consortium News, 23/07/2018.	6	3
2	Fake, manipulations et réseaux sociaux : pourquoi il faut vite comprendre ce qu'est « l'astroturfing » ? <u>Source</u> : Agathe Auproux, Les inrockupibles, 06/02/2017.	3	9
3	Crise à Hongkong : Twitter et Facebook accusent Pékin d'avoir diffusé des infox. <u>Source</u> : Harold Thibault, International Hongkong, 20/08/2019.	2	12
4	L'idée de démocratie électronique origines, visions, questions. <u>Source</u> : Thierry Vedel, paru dans « Le désenchantement démocratique » sous la direction de Pascal Perrineau, La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube, 2003.	1	14
5	Pourquoi Google maintient son projet Dragonfly en Chine malgré les risques importants d'espionnage technologique ? <u>Source</u> : Espionnage, 19 octobre 2018.	2	15
6	Fiches pratiques : Protection des données personnelles : quels sont vos droits ? <u>Source</u> : DGCCRF, septembre 2018.	4	17
7	Hilary Clinton défend la liberté d'internet. <u>Source</u> : L'Expansion.com, 16/02/2011.	2	21
8	La révolution arabe, fille de l'Internet ? <u>Source</u> : Marie Bénilde, Le Monde diplomatique, 15/02/2011.	3	23
9	Pétition en ligne : le poids des militants du clic. <u>Source</u> : Site internet Les amis du monde diplomatique.	5	26

A l'intérieur de WikiLeaks : Travailler avec l'éditeur qui a changé le monde

Source : Stefania Maurizi, Consortium News, 23/07/2018.

Réduit au silence et coupé du monde extérieur, Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, est confiné à l'ambassade d'Équateur à Londres depuis six ans, sans accès à la lumière du soleil, à l'air frais ou à un traitement médical approprié. De plus, en mars dernier, le gouvernement équatorien du président Lenin Moreno lui a coupé l'accès à Internet, aux appels téléphoniques et même aux visiteurs et aux journalistes. Pour un homme qui est déjà confiné à l'ambassade depuis si longtemps, ces restrictions sont particulièrement sévères.

J'ai commencé à travailler en tant que partenaire média de WikiLeaks en 2009, avant qu'Assange et WikiLeaks ne publient des bombes telles que la vidéo "Collateral Murder". Au cours des neuf dernières années, je me suis associée à WikiLeaks au nom de mon journal, le quotidien italien *La Repubblica* pour travailler sur les e-mails Podesta et de nombreux autres fichiers secrets, à l'exception de ceux que WikiLeaks a publiés sans partenaires médiatiques : les e-mails DNC (Parti Démocrate), les Câbles saoudiens, les e-mails du parti au pouvoir en Turquie, les documents de l'équipe Hacking Team, la vidéo "Collateral Murder" et les e-mails de Brennan.

Que l'on apprécie leur travail ou non, WikiLeaks est une organisation médiatique indépendante qui n'a pas besoin de s'appuyer sur les médias traditionnels pour publier ses scoops. En effet, elle a été fondée pour contourner les scrupules juridiques que les médias traditionnels peuvent avoir au sujet de la publication d'informations classifiées.

Avec ses 5,5 millions d'adeptes sur Twitter, WikiLeaks a une présence énorme dans les médias sociaux qui donne un impact immédiat à son travail. Mais WikiLeaks a publié la plupart de ses révélations en collaboration avec un certain nombre de partenaires médias.

Par exemple, j'étais partenaire dans la publication des courriels de John Podesta, le directeur de campagne de Hillary Clinton en 2016, qui ont été publiés par WikiLeaks peu de temps après que la tristement célèbre vidéo *Access Hollywood* a révélé que le candidat Donald Trump faisait des remarques grossières sur les femmes.

De nombreux médias continuent de rapporter que les courriels de Podesta ont été diffusés quelques minutes seulement après la diffusion de la vidéo *Access Hollywood*, faisant allusion à une sorte de coordination entre WikiLeaks et la campagne Trump. Dans un acte d'accusation publié vendredi dernier, Robert S. Mueller III, le conseiller spécial chargé d'enquêter sur l'ingérence russe dans les élections américaines de 2016, a inculpé 12 officiers du service de renseignement militaire russe, GRU, pour avoir prétendument piraté les courriels du DNC et de Podesta et qui les auraient transmis à WikiLeaks pour publication.

Je n'ai aucune idée de qui étaient les sources de WikiLeaks pour les courriels de Podesta : tout le concept de WikiLeaks est basé sur la soumission de documents secrets ou autrement restreints par des sources anonymes. M. Assange a déclaré à maintes reprises que sa source pour les courriels de Mme Clinton n'était ni le gouvernement russe ni un parti d'État.

Comme j'ai travaillé sur les courriels de Podesta, je sais que leur publication n'était pas une décision de dernière minute. J'avais été alertée la veille, et leur publication échelonnée était un choix que WikiLeaks a fait après que l'organisation ait été sévèrement critiquée par les médias grand public pour avoir publié les documents du DNC d'un seul coup. Cette fois, la publication des courriels s'échelonne pour que le public puisse les digérer plus facilement. Mais cela aussi a été critiqué par les médias américains et les Démocrates comme une tentative de porter un coup à Clinton quelques semaines avant les élections.

Prêts à publier les documents Trump.

J'ai également été témoin lorsque WikiLeaks a reçu à un certain moment de la campagne quatre documents sur les activités de Trump et que les partenaires médiatiques ont été invités à vérifier les documents afin de déterminer s'ils devaient être publiés. L'équipe de WikiLeaks avait déjà préparé un graphique pour une éventuelle publication : une caricature de Trump et sa coiffure caractéristique. Malheureusement, nous avons constaté que les documents avaient déjà été rendus publics.

Au cours des neuf dernières années de mon travail en partenariat avec WikiLeaks pour le compte du magazine italien *L'Espresso*, puis de *La Repubblica*, j'ai passé de nombreuses heures à parler à Assange et à son personnel, en maintenant un contact hebdomadaire avec eux. En y repensant, je me rends compte qu'au cours de toutes ces années, je n'ai rencontré Assange qu'une seule fois en homme libre. C'était en septembre 2010 : il venait de quitter la Suède pour me rencontrer ainsi que d'autres journalistes à Berlin après la publication des journaux de guerre afghans. À cette époque, je n'avais pas réalisé que tant d'années passeraient sans le revoir libre.

C'est l'un des hommes les plus diabolisés de la planète. "*Nous sommes dans le business de la crucifixion*", m'a-t-il dit il y a quelques mois, avant que l'Équateur ne coupe ses contacts sociaux. En effet, il a été crucifié pour tout ce qu'il a fait : il a parlé à la presse ? C'est un narcissique. Il n'a pas parlé à la presse ? Il veut alimenter son image d'homme mystère international. C'est un être humain compliqué, mais il n'est ni un homme dur, ni le méchant impérieux, de style James Bond, dépeint par les journaux. Il peut être chaleureux, avec un sens de l'humour aiguisé, et il est certainement assez brillant et audacieux pour publier des documents exceptionnellement risqués.

Toute la puissance de l'État.

WikiLeaks est plutôt unique à bien des égards. En tant qu'organisation médiatique publiant exclusivement des documents secrets ou autrement restreints sur les "pouvoirs invisibles", tels que les agences de renseignement, que les citoyens ne perçoivent normalement pas comme étant directement pertinents pour leur vie, il ne fait guère de doute que WikiLeaks a toute la puissance de l'État contre elle. C'est probablement la seule organisation de médias occidentaux à avoir fait l'objet d'une enquête continue par les autorités américaines - et probablement d'autres - depuis 2010, et c'est certainement la seule dont le rédacteur en chef est détenu arbitrairement au cœur de l'Europe.

Assange : pas d'issue ?

Chaque fois que je dis qu'Assange est le seul éditeur arbitrairement détenu en Europe, certains objectent qu'il n'est pas détenu, ou qu'il n'est pas du tout rédacteur en chef. Mais qu'il soit détenu arbitrairement est l'avis du Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, dont les décisions sont considérées comme faisant autorité par la Cour européenne des droits de l'homme. Le gouvernement britannique a toujours rejeté la décision de l'organe de l'ONU sur Assange, et a même essayé de faire appel. Depuis la perte de cet appel, les autorités britanniques ont continué à ignorer la décision et apparemment personne d'autre n'a rien à dire à ce sujet.

Beaucoup affirment qu'Assange n'est pas détenu, mais plutôt dans un état d'"exil volontaire", puisqu'il pourrait quitter l'ambassade à tout moment. Il pourrait, s'il le voulait, sortir et être arrêté par les autorités britanniques, pour avoir violé les conditions de sa mise en liberté sous caution, après que la Suède a abandonné son enquête contre lui, et il risquerait d'être extradé vers les États-Unis. L'année dernière, l'ancien chef de la CIA, Mike Pompeo, l'a attaqué féroce, lui et son organisation, qualifiant WikiLeaks de "*service de renseignement hostile non étatique*". Le procureur général actuel, Jeff Sessions, a déclaré que son arrestation est une priorité.

Les avocats d'Assange croient qu'un *grand jury* de l'État de Virginie a probablement déposé un acte d'accusation scellé contre lui. Théoriquement, il est protégé par le Premier Amendement de la Constitution des États-Unis, qui protège la publication de documents volés, ce que les grands médias font régulièrement. Cependant, au cours des dernières années, nous avons assisté à de nombreuses tentatives des autorités américaines de prétendre que WikiLeaks et Assange ne sont pas protégés par le Premier Amendement.

Curieusement, les critiques qui insistent sur le fait qu'il est en exil ou en détention semblent oublier qu'Assange a tenté toutes sortes de voies légales pour contester sa détention. Je n'ai jamais entendu parler de quelqu'un qui s'impose l'exil tout en essayant de mettre fin à l'exil par divers moyens légaux.

Le dernier recours d'Assange devant le tribunal d'instance de Westminster a été rejeté en février dernier par la juge britannique Emma Arbuthnot, dans un jugement indiquant que pour la justice britannique, il est parfaitement acceptable qu'un individu reste confiné dans un petit bâtiment pendant près de six ans sans accès à la lumière du soleil, à l'air frais ou à un traitement médical approprié. "*Je ne trouve pas que le séjour de M. Assange à l'ambassade soit inapproprié, injuste, imprévisible, déraisonnable, inutile ou disproportionné*", a conclu M. Arbuthnot sans une trace d'ironie britannique.

En ce qui concerne le concept d'"éditeur", je peux me référer à ma propre expérience, décrivant ce que j'ai vu de mon côté : Assange a toujours été la personne qui coordonne les activités de publication de WikiLeaks, fait les choix éditoriaux, décide comment présenter les révélations au public, comme n'importe quel rédacteur en chef des médias traditionnels. Lui et son organisation sont loin d'être parfaits : ils ont fait des erreurs et des choix discutables, mais il est vrai qu'ils ont révélé des informations très importantes dans l'intérêt public.

Le journalisme et au-delà.

Grâce à WikiLeaks, il a été possible de révéler le vrai visage des guerres américaines en Afghanistan et en Irak (journaux de guerre afghans, journaux de guerre en Irak et Collateral Murder), l'identité des détenus de Guantanamo (Gitmo Files), les scandales et les accords diplomatiques embarrassants contenus dans 251 287 câbles diplomatiques américains, comme la pression des États-Unis pour neutraliser les procureurs italiens enquêtant sur l'enlèvement et transfert illégal de l'imam milanais Abu Omar (Cablegate).

Tunisie : Les manifestations alimentées par WikiLeaks ont déclenché le printemps arabe.

Il a été possible de révéler le fonctionnement interne de la société de renseignement privée américaine Stratfor (GIFiles) et l'interception par la NSA des communications des dirigeants allemands, français, italiens et japonais, y compris les interceptions de l'ancien Premier ministre italien Silvio Berlusconi (NSA World Spying Files). WikiLeaks a également révélé les opérations de l'UE pour arrêter les migrants et les réfugiés (EU Military Ops Against Refugee Flow Files), et les cyber-armes de la CIA (Vault 7 Files). Ses dossiers tunisiens ont contribué au soulèvement qui a déclenché ce qu'on appelle le printemps arabe. WikiLeaks a également publié un lot de fichiers d'espionnage en provenance de Russie.

Toutes ces informations précieuses ont été mises gratuitement à la disposition du monde entier par WikiLeaks, de sorte qu'une fois dans le domaine public, les journalistes, les activistes, les universitaires et les citoyens peuvent y accéder directement dans le monde entier, sans avoir besoin des médias ou des journalistes pour accéder aux fichiers originaux et faire des choix éclairés.

Cette stratégie de publication a fonctionné : les habitants des îles exilés de l'archipel des Chagos, par exemple, ont utilisé les câbles diplomatiques américains devant les tribunaux pour soutenir leur lutte pour retourner aux îles Chagos, tandis qu'un citoyen allemand, Khaled el-Masri, a utilisé les câbles pour soutenir sa cause devant la Cour européenne des droits de l'homme contre son enlèvement et transfert illégal.

Selon WikiLeaks, la publication d'informations dans l'intérêt public est un acte qui implique le journalisme, mais qui va aussi au-delà du journalisme. C'est pourquoi, après avoir établi un partenariat avec les médias, WikiLeaks rend les fichiers accessibles au public afin que tout le monde puisse y accéder et les utiliser.

Assange et son équipe ont été les pionniers d'un modèle si efficace qu'il a été copié par de nombreuses personnes. Ils ont lancé une plate-forme pour la soumission anonyme de documents secrets ou à diffusion restreinte, un concept qui a depuis été adopté par la quasi-totalité des grands médias. Ils ont également mis en place un système de reportage collaboratif, devenu maintenant un modèle pour les grandes organisations comme le *Consortium of Investigative Journalists*, qui a publié des révélations notables comme les Panama Papers.

Le risque

Au cours des neuf dernières années, j'ai vu Assange et son personnel prendre d'énormes risques. "*Ils courent vers les risques que tout le monde fuit*", m'a dit Edward Snowden lors d'une entrevue. Cela signifie qu'ils prennent des risques que les médias commerciaux ne prendront pas. En fin de compte, les médias commerciaux sont des entreprises : beaucoup décident qu'ils ne peuvent se permettre que des risques juridiques limités. Quant aux risques extralégaux, peu de rédacteurs en chef et de journalistes traditionnels sont désireux de se retrouver confinés dans une ambassade pendant six ans.

Snowden : sauvé par WikiLeaks.

Nous avons vu ce qui est arrivé à Snowden lorsqu'il a été abandonné à Hong Kong : il a fallu le conseiller proche d'Assange, la journaliste de Wikileaks, Sarah Harrison, et le personnel de WikiLeaks pour l'aider à demander l'asile. Bien que les journaux qui avaient obtenu les dossiers Snowden auraient pu exercer un énorme pouvoir s'ils avaient voulu négocier un accord avec le gouvernement américain pour protéger Snowden, aucun d'entre eux ne l'a fait. Comme l'a dit l'auteur américain de science-fiction Bruce Sterling : « *Il est incroyable pour moi que, parmi les huit millions de groupes de la société civile sur la planète qui haïssent et craignent les espions et les espions de la police, aucun d'entre eux ne pouvait offrir à Snowden une once d'aide pratique, sauf Wikileaks.* »

Dès le début, j'ai été témoin des attaques virulentes contre Assange et son personnel et de l'échec dramatique des journalistes du courant dominant et non dominant à rechercher des informations factuelles sur l'affaire suédoise au moyen de la FOIA (Freedom Of Information Act) ou d'autres outils d'enquête. Au cours de ces sept dernières années, aucun média n'a tenté d'accéder au dossier complet sur Julian Assange et WikiLeaks.

Il a fallu qu'un journaliste italien plaide une FOIA en Suède et au Royaume-Uni parce qu'aucun journaliste international ou local ne l'avait fait. Alors que ma requête FOIA a mis au jour des faits suspects (comme la suppression de nombreux courriels cruciaux envoyés et reçus par le procureur britannique qui avait traité l'affaire Assange au nom de la Couronne - une suppression pour laquelle les autorités britanniques n'ont fourni aucune explication), il n'y a eu aucun suivi par les médias internationaux ou britanniques.

Les idiots utiles du Kremlin ?

Récemment, le *Guardian* a déclaré : "Assange a une relation de longue date avec Russia Today. Il a régulièrement participé à des interviews avec le radiodiffuseur russe et a animé une émission sur la RT en 2012". En réalité, la licence de diffusion de cette émission, connue sous le nom de "The World Tomorrow", a également été acquise par mon groupe de presse, qui publie *La Repubblica* et *l'Espresso*. Pour autant que je sache, ce programme n'est pas le fruit d'une collaboration unique entre WikiLeaks et RT.

S'il est vrai qu'Assange et son équipe sont apparus à de nombreuses reprises sur la chaîne russe, je n'ai entendu parler que d'un seul cas où RT était partenaire de WikiLeaks dans la publication de fichiers secrets : les "Spy Files", une série de brochures sur les sociétés privées vendant des technologies de surveillance. Lorsque WikiLeaks s'associe aux médias traditionnels, les partenaires se connaissent, ils partagent les résultats et la charge de travail. D'après ce que j'ai observé, RT n'a jamais fait partie de ce processus, bien qu'il soit vrai que RT saute rapidement sur tout ce que WikiLeaks publie, publiant des articles sur les révélations de WikiLeaks sur la base des communiqués de presse de l'organisation et rapporte tout ce qui se passe sur le front WikiLeaks.

La Russie perçoit Assange comme une sorte de dissident occidental. Le pays aime définitivement l'idée de "dissidents occidentaux" et est heureux de la renvoyer à la tête de l'Occident en assurant une large couverture pour Assange et son organisation. Les médias russes soulignent les contradictions des démocraties occidentales qui, tout en prêchant le journalisme agressif et la protection des sources journalistiques, ont mis Chelsea Manning en prison, accusé Snowden, enquêté sur WikiLeaks au cours des huit dernières années et gardé son rédacteur en chef détenu arbitrairement pour une durée indéfinie.

Pièce n° 1 (6/6)

WikiLeaks a été accusé d'être l'idiot utile du Kremlin ou sa blanchisserie, ou même une façade pour les services de renseignement russes. Ce genre d'allégations ont été diffusées par les médias sans preuves solides, citant toujours des agents de renseignements anonymes qui ont un intérêt évident à détruire la réputation de WikiLeaks. Pour se protéger et protéger son organisation, Assange a toujours évité de révéler le fonctionnement interne de WikiLeaks afin de ne pas exposer ses ressources et vulnérabilités à des entités puissantes comme la CIA, qui perçoivent WikiLeaks comme une menace existentielle.

Cette approche a aidé à projeter un voile de mystère et de menace qui a été utilisée par de nombreux médias pour alimenter une campagne vitriolique contre Assange et WikiLeaks en tant que méchants de style James Bond avec quelque chose de sombre à cacher. Si Assange et son équipe avaient levé le voile et permis au public de voir le fonctionnement intérieur de WikiLeaks, l'opinion publique aurait perçu ce qui se cache derrière : une volonté de prendre des risques même face à des entités très puissantes.

Personne ne peut dire comment cela se terminera pour Assange et son équipe : s'ils finissent en prison aux États-Unis, ce sera la première fois qu'un rédacteur en chef et une organisation médiatique sont emprisonnés aux États-Unis pour leur travail, au moins depuis John Peter Zenger du temps de l'Amérique coloniale. Comme l'a dit l'icône des lanceurs d'alerte, Daniel Ellsberg : "*Sous Trump, il pourrait bien être le premier journaliste de ce pays à être inculpé.*" Il y a un silence assourdissant sur l'impact d'un tel scénario sur la liberté de la presse et sur les droits de l'homme d'Assange et de son équipe.

Fake, manipulations et réseaux sociaux : pourquoi il faut vite comprendre ce qu'est « l'astroturfing » ?

Source : Agathe Auproux, Les inrockupibles, 06/02/2017.

L'astroturfing désigne le fait de donner l'impression d'un phénomène de masse qui émerge sur internet, en réalité créé de toutes pièces pour influencer l'opinion publique. Fabrice Epelboin, enseignant à Sciences Po Paris, nous explique.

A l'ère de la post-vérité, au milieu des fake news et alternative facts, émerge l'astroturfing. Cet anglicisme un brin barbare, qui évoquerait plutôt un délire mystique ou une nouvelle façon de lire son horoscope, fait référence à un procédé perfide qui sévit sur internet : la simulation d'une activité ou d'une initiative qui serait issue du peuple, en réalité montée de toutes pièces par un acteur souhaitant influencer sur l'opinion.

Fabrice Epelboin, qui a donné plusieurs cours à Sciences Po Paris sur la disruption sociale et politique apportée par les réseaux sociaux, nous éclaire sur ce phénomène qu'il étudie depuis plusieurs années. Le sujet d'abord ignoré puis dédaigné, a finalement obtenu plus de considération et une réelle légitimité : le Brexit, la montée des extrêmes, et l'élection de Donald Trump sont passés par là.

Juste pour être certains d'avoir bien compris, pouvez-vous nous donner une définition complète de l'astroturfing ?

Fabrice Epelboin – L'astroturfing englobe l'ensemble des techniques – manuelles ou algorithmiques – permettant de simuler l'activité d'une foule dans un réseau social. On peut commencer à parler d'astroturfing quand plusieurs personnes interagissent de concert et sans dévoiler leur connivence dans un même fil de discussion, pour tromper ceux qui ne sont pas dans le secret. Mais l'astroturfing implique le plus souvent des identités créées de toutes pièces, destinées à mettre en scène des phénomènes de foule dans un environnement tel que Facebook, de façon à influencer la perception des utilisateurs de la plateforme ou à donner plus de visibilité à un sujet, en fabriquant de façon artificielle sa popularité.

Quand le terme a-t-il été utilisé pour la première fois ?

Le terme est issu d'une marque créée par l'entreprise américaine Monsanto qui a imaginé un faux gazon pour le stade de baseball de Houston, dont l'équipe s'appelle les Astro - d'où la marque, "astroturfing", qui désigne un faux gazon. En anglais, un mouvement populaire spontanée est appelée "grassroot", du coup, astroturfing peut être compris comme "faux grassroot". Ceci dit, le concept date de bien avant. Nixon avait une équipe à la Maison Blanche dont les membres se faisaient passer pour des citoyens ordinaires en écrivant aux courriers des lecteurs des médias américains pour chanter les louanges de sa politique. Dans *Jules César* de Shakespeare, Cassius envoie à Brutus de faux courriers censés être écrits par des citoyens ordinaires l'incitant à renverser César.

Qui, exactement, met en place des stratégies d'astroturfing ? Les gouvernements ?

Nombreux sont les Etats à pratiquer l'astroturfing dans le but d'influencer l'opinion publique. La Chine est célèbre pour sa "water army", une véritable armée de plus de 280 000 fonctionnaires, qui passe son temps à diffuser les messages du gouvernement sur les réseaux sociaux. La Corée du Sud également, a par exemple lourdement influencé l'opinion publique lors des présidentielles de 2012 avec une vaste opération de diffamation du candidat de l'opposition, orchestrée à travers un vaste réseau de faux comptes sur Twitter, opéré par les services secrets.

Les États-Unis, suite à une fuite orchestrée par Anonymous, ont montré qu'ils développaient des outils pour mettre en place des opérations d'astroturfing. Snowden a révélé que le CGHQ – les services de renseignement anglais – faisait de même et savait manipuler n'importe quel sondage, tels que ceux que vous trouvez quotidiennement sur les sites médias. Cela n'inquiétait personne jusqu'à ce que l'astroturfing

apparaisse, avec la Big Data, la psychométrie et les fake news, comme le fer de lance de la campagne électorale de Donald Trump.

Les États-Unis, suite à une fuite orchestrée par Anonymous, ont montré qu'ils développaient des outils pour mettre en place des opérations d'astroturfing. Snowden a révélé que le CGHQ – les services de renseignement anglais – faisait de même et savait manipuler n'importe quel sondage, tels que ceux que vous trouvez quotidiennement sur les sites médias. Cela n'inquiétait personne jusqu'à ce que l'astroturfing apparaisse, avec la Big Data, la psychométrie et les fake news, comme le fer de lance de la campagne électorale de Donald Trump.

Donc les politiques ont également recours à ce genre de pratiques. Qui d'autre ?

A ce jour, trois type d'acteurs ont été identifiés formellement. Les Etats, comme je viens de vous l'exposer, les marques, et les groupes politiques. Et c'est sans doute là que réside le potentiel le plus disruptif de l'astroturfing, dans l'usage qu'en font les groupes politiques informels – au sens où ils ne sont pas coordonnés de façon claire et n'obéissent pas à une autorité centralisée. On a longtemps confondu ce type d'activité avec le trolling en oubliant que le trolling n'est qu'un mode opératoire, pas nécessairement une finalité en soit. Ces groupes informels, souvent constitués à l'occasion et aussitôt dissous, sont capables de faire monter un sujet dans l'actualité, et peuvent faire passer des vessies pour des lanternes, notamment aux yeux de la presse qui n'a toujours pas compris ce qu'étaient les réseaux sociaux. Les exemples sont nombreux et remontent à des années, on ne compte plus les sujets ainsi apparus dans l'actualité du seul fait du savoir-faire d'un petit groupe de quelques centaines de personnes, qui parvient à se faire passer pour un véritable mouvement d'opinion et imposer un sujet dans l'actualité.

Pour les marques, le cas le plus célèbre à ce jour est sans doute Samsung, qui, lors de l'arrivée de HTC sur le marché du smartphone, a mis en place une vaste campagne visant à faire croire aux consommateurs que le HTC One avait de nombreux défauts techniques. Samsung s'est payé les services d'étudiants taïwanais chargés de poster leurs déboires imaginaires face au HTC One dans tout un tas de forums de discussions. Exxon a également monté de telles opérations sur le territoire américain, dans le but de contrer la résistance à l'exploitation de gaz de schiste.

Quelles en sont les manifestations les plus récentes, particulièrement en France dans ce contexte présidentiel ?

Pour l'instant, rien de bien dramatique n'est apparu dans la campagne présidentielle, tout juste quelques poussées de fièvre anti-Macron, mais rien de bien conséquent et rien qui ne puisse réellement peser sur le scrutin. Ceci dit, si on regarde les nations qui ont une longueur d'avance sur nous – comme la Corée du Sud et ses élections de 2012 – c'est dans les dernières semaines que nous pourrions voir arriver quelque chose de significatif. Nous avons ceci dit de nombreux signaux faibles qui montrent que le Front national a trois longueurs d'avance dans ce domaine, sans parler du fait qu'il existe de façon explicite une connivence et une convergence politique entre Steve Bannon et Marine Le Pen - et plus encore Marion Maréchal Le Pen. Je doute cependant que cela puisse avoir un impact significatif dans l'élection de 2017, même si les "trolls de Trump" commencent clairement à s'organiser pour soutenir la candidature de Marine Le Pen, comme l'a montré *BuzzFeed* récemment.

En dehors de la campagne présidentielle, l'épisode délirant du Burkini de cet été est un bel exemple d'astroturfing, dans lequel politiques et médias sont tombés à pieds joints. Et si on remonte plus loin, on ne compte plus les sujets d'actualité que les médias ont mis à la Une suite à une campagne d'astroturfing, pris pour un mouvement d'opinion.

Quand on tape "astroturfing" dans Google, on finit par tomber sur votre nom, sous des powerpoints présentant le phénomène pour Sciences Po, datés d'il y a déjà quelques années. Votre travail prend-il

une autre dimension aujourd'hui ?

J'ai longtemps été classé comme complotiste ou catalogué comme un hurluberlu, ça m'a même valu d'être qualifié de "facho" quand j'ai tenté d'alerter sur le fait que tout cela amènerait inexorablement Le Pen à la présidence de la République... Mais maintenant que l'élection de Donald Trump repose précisément sur ces piliers, les messages des politiques ont radicalement changé. Ils commencent à revenir vers moi et à essayer de comprendre ce que j'ai bien pu vouloir dire durant tout ce temps. Il faut dire qu'entre Steve Bannon – le chef de la stratégie de Trump – et Breitbart News, son usine à "fake news" qui a porté la campagne de Trump, Peter Thiel, le Mr Numérique de Trump et fondateur de Palantir, startup iconique de la surveillance de masse, Alexander Nix, qui a marié la psychométrie et la Big Data au service du Brexit, et avec bien sûr le rôle joué par les hackers et Wikileaks durant la campagne présidentielle américaine...les contenus de mes cours sont soudain passés de la politique fiction à une triste réalité.

L'atelier que j'anime à Sciences Po avait du reste pour thématique cette année la façon dont on pouvait disrupter la présidentielle française avec une stratégie à la Wikileaks. En pratique, c'est prendre un peu d'avance, car même si les signaux faibles sont évidents et que 2022 se fera sur le modèle disruptif inauguré par la campagne de Donald Trump, la France a traditionnellement un temps de retard sur les USA en matière de technologie. Les présidentielles de 2017 se feront encore sur une approche vieillissante de la façon dont on mène une campagne électorale, tout juste "transformé digitalement" à grand coup de "civic tech", sur le modèle de ce qui a fait gagner Obama en 2008 et 2012, et de ce qui donnait au camp Clinton l'illusion de posséder une longueur technologique d'avance.

Pourquoi enseigner à des étudiants une façon « de disrupter la présidentielle française avec une stratégie à la Wikileaks » ?

Parce qu'il me semble essentiel que les futures générations de décideurs soient conscientes que ce qu'on leur apprend traditionnellement en matière d'internet ne sont que des ombres dans la caverne, et qu'à mon sens, l'enseignement doit permettre de sortir de la caverne afin d'appréhender les choses avec du recul. Je l'enseigne également parce que ces phénomènes sont à l'œuvre depuis plusieurs années et que j'ai eu - très naïvement - l'illusion que les porter à la connaissance du plus grand nombre permettrait de prendre les devants et éviter le pire. Cela fait des années que les gens comme moi annoncent que la surveillance de masse allié à la Big Data détruira la démocratie, j'aurai beaucoup aimé que nous n'en arrivions pas à Trump pour en faire la démonstration.

Vous avez dû remarquer que dans mes slides, je n'aborde pas que l'astroturfing, mais également des choses comme Palantir, la surveillance de masse et la redéfinition de la géopolitique qui s'en suit. Tout cela est à l'œuvre depuis des années et cela va prendre encore un peu de temps avant que les anciennes générations de politologues et de journalistes ne distinguent le fil conducteur entre cet ensemble d'enseignements, qui doivent encore leur paraître fort disparates. Trump, qui a parfaitement mis en application tout cela, va cependant considérablement accélérer les choses.

Comment contrer cela ? Est-ce seulement possible d'avoir un quelconque contrôle sur ce qu'il se passe, se dit sur Internet ?

C'est compliqué. Déjà, on donne rarement la parole dans les médias aux personnes qui ont étudié le sujet. Les talk-shows, à la télé, mais même à la radio, en sont encore et pour un bon bout de temps, à inviter des "experts" du siècle dernier. On est en plein mythe de la caverne, et sortir de la caverne est difficile et surtout douloureux – demandez à mes élèves, il vous le confirmeront. Un premier pas serait fait si les politiques apprenaient à s'entourer – pour le numérique tout du moins – de personnes qui ont un avis qui dérange, or ils sont rares.

Crise à Hongkong : Twitter et Facebook accusent Pékin d'avoir diffusé des infox.

Source : Harold Thibault, International Hongkong, 20/08/2019.

[International Hongkong](#)

Crise à Hongkong : Twitter et Facebook accusent Pékin d'avoir diffusé des infox

Selon les réseaux sociaux, le gouvernement chinois a créé de nombreux comptes visant à faire passer les militants pour des casseurs, voire des terroristes.

Par [Harold Thibault](#) Publié le 20 août 2019 à 02h21 - Mis à jour le 20 août 2019 à 11h47

Twitter et Facebook ont tous deux accusé la Chine, lundi 19 août, de mener une campagne visant à décrédibiliser la mobilisation qui a cours depuis deux mois à Hongkong. L'opération menée sur les réseaux sociaux vise à faire passer les militants pour des casseurs et des voyous, voire des terroristes. Une ligne déjà tenue dans le discours officiel chinois, qui qualifie le mouvement de « *quasi terroriste* ».

« *Manifestants, combattants de l'Etat islamique, quelle différence ?* », interroge un post sur Facebook, sur un montage rapprochant djihadistes armés et protestataires hongkongais. D'autres messages présentent les manifestants comme des « *cafards* » pour la société, déterminés à tuer au lance-pierre. Les manifestants exigent le retrait total d'un projet de loi permettant l'extradition vers la Chine continentale et l'élection au suffrage universel des dirigeants locaux, désignés jusqu'à présent par des institutions favorables à Pékin.

936 comptes suspendus

Twitter a annoncé la suspension de 936 comptes qui cherchaient « *spécifiquement et délibérément à semer la discorde politique à Hongkong, notamment à saper la légitimité et les positions politiques du mouvement de contestation* ». Il s'agit des plus actifs d'un réseau plus vaste de 200 000 comptes, souvent créés après la suspension d'un autre par Twitter.

Pour le réseau social, il s'agit là d'une opération coordonnée au niveau étatique, de nombreux comptes opérant ensemble pour tenter d'amplifier le message. Twitter et Facebook sont inaccessibles en Chine continentale depuis 2009, et même avant ce blocage, les internautes chinois leur préféraient déjà des plates-formes locales, la principale étant l'application WeChat, du géant de l'Internet Tencent. En revanche, les réseaux sociaux américains restent centraux dans la vie des Hongkongais ; 4,7 millions d'entre eux se connectent à Facebook au moins une fois par mois et 448 000 utilisent Twitter.

Beaucoup des comptes identifiés par Twitter utilisent des VPN, logiciels permettant de contourner la censure depuis l'intérieur de la Chine en la cryptant et en la renvoyant vers un point à l'étranger. Toutefois certains ont pour origine des points de connexion situés en Chine mais non bloqués par l'Etat.

Anglais approximatif

Certains messages révèlent un manque de sophistication chinois en ce domaine, en comparaison notamment des efforts de sape russes en Occident. Les posts chinois sont souvent rédigés dans un anglais approximatif et misent sur une fibre nationaliste dont l'efficacité est évidente en Chine continentale, mais pas au-delà. C'est ce même obstacle que rencontre la propagande chinoise ces dernières années en tentant de convaincre l'opinion hors de ses frontières des mérites et de la

légitimité du parti unique. Elle publie désormais des journaux comme le *China Daily* à Hongkong, aux Etats-Unis et en Europe, et place des pages publicitaires dans la presse occidentale, mais peine dans cet effort à adapter le message.

Twitter a fait savoir en parallèle qu'il bloquerait dans un mois la promotion des Tweet des médias officiels chinois, comme il l'a déjà fait avec les médias russes RT et Sputnik en 2017. Facebook n'a pas pris cet engagement, alors que la presse officielle est un important client du réseau. Son fondateur, Mark Zuckerberg, n'a jamais dissimulé son rêve d'accéder au marché chinois, qui comptait 830 millions d'internautes en 2018.

Recevant en 2014 dans son bureau de la Silicon Valley le plus haut responsable de la censure chinoise, M. Zuckerberg avait placé avec zèle la compilation des discours du président chinois, Xi Jinping, sur son bureau et précisé qu'il en distribuait des exemplaires à ses employés. En septembre 2015, lors d'un dîner à la Maison Blanche, le patron de Facebook avait demandé à M. Xi de lui suggérer un nom avant la naissance de sa fille, ce que le chef de l'Etat chinois avait refusé de faire. Informé de la campagne de désinformation par Twitter en juillet, Facebook a annoncé mardi avoir supprimé sept pages, trois groupes et cinq comptes.

L'idée de démocratie électronique origines, visions, questions.

Source : Thierry Vedel, paru dans « Le désenchantement démocratique » sous la direction de Pascal Perrineau, La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube, 2003.

Tableau 1 : Les trois âges de la démocratie électronique

<i>Période Figures marquantes</i>	<i>Contexte socio- politique</i>	<i>Contexte technique</i>	<i>Thèmes, cadres et acteurs privilégiés</i>
1950-1960 La machine à gouverner Norbert Wiener	Sortie de la seconde guerre mondiale et guerre froide Forte intervention de l'Etat Apparition du management public	Ordinateur vu comme un outil puissant de calcul et de traitement des données. Systèmes informatiques centralisés.	Management efficace de l'administration. Rapport rationnel de l'Etat à la société. Conduite scientifique de l'action publique.
1970-1980 La télé-démocratie Benjamin Barber Amitai Etzioni Franck Arterton	Crise socio-politique de la fin des années 1960 et contestation des institutions politiques. Retour au local comme lieu de reconstruction du politique	Réseaux câblés de télévision, puis télématiques, locaux et autonomes. Interactivité.	Modernisation de la démocratie représentative. Meilleure relation entre citoyens et élus. <i>La communauté locale</i> comme laboratoire d'une démocratie forte.
1990-2000 La cyber-démocratie Howard Reingold Alvin Toffler Esther Dyson	Contestation de l'intervention de l'Etat. Mondialisation et interrogations sur la fin des Etats-nations. Montée de l'individualisme et de valeurs /libertaires.	Informatique distribuée et mise en réseau d'ordinateurs Puis développement de l'internet, perçu comme un réseau ouvert, décentralisé, mondial offrant de puissantes fonctionnalités et autorisant des modes de communication non hiérarchiques .	Refondation du lien social au sein de communautés virtuelles. Le citoyen comme <i>individu pleinement autonome au sein d'un espace public mondial</i> (le village global). Le cyberspace, métaphore et moyen de l'auto-organisation politique.

Pourquoi Google maintient son projet Dragonfly en Chine malgré les risques importants d'espionnage technologique ?

Source : Espionnage, 19 octobre 2018.

19 octobre 2018

Espionnage

Pourquoi Google maintient son projet Dragonfly en Chine malgré les risques importants d'espionnage technologique



Le patron exécutif de Google, Sundar Pichai a confirmé que son entreprise étudiait la possibilité de revenir sur le marché chinois, 8 ans après son départ, au travers du service baptisé « Dragonfly ».

Avec Franck DeCloquement

Atlantico : Le projet Dragonfly a été vivement critiqué par le vice-Président des Etats-Unis, Mike Pence en personne. Déclarant sans ambages que cela « renforcera la censure du Parti communiste chinois et compromettra la vie privée des utilisateurs ». Comment comprendre cet affrontement apparent entre Google et la Maison-Blanche ?

Franck DeCloquement : Le vice-président américain, Mike Pence, s'en est effectivement pris avec une très grande virulence, au vol de technologies américaines par la Chine. Exhortant dans la foulée le 4 octobre dernier Google à renoncer sans attendre à son projet, et à ne pas poursuivre la mise au point de « Dragonfly », son moteur de recherche justement destiné à la Chine... Une plateforme dernier cri qui permettrait aux autorités de tout savoir sur la consultation via l'internet de ses concitoyens... « Cela reviendrait à livrer leur propriété intellectuelle, ou à s'incliner devant la répression exercée par Pékin », a péroré Mike Pence dans un discours musclé. Enfonçant un peu plus le clou à propos du renforcement attendu de « la censure du Parti communiste Chinois », en cas de livraison de ce moteur de recherche. Permettant ainsi au régime, par le truchement d'une technologie américaine emblématique, de « s'insinuer encore un peu plus dans la vie privée de tous les utilisateurs chinois », a conclu en substance le vice-président américain. Marquant ainsi nettement sa défiance vis-à-vis des projets de développement de la multinationale américaine dans ce domaine.

On peut aussi y voir une problématique en lien avec la Sécurité Nationale des Etats-Unis. Et le reverse engineering dont sont très friands les ingénieurs Chinois vis-à-vis des produits étrangers. L'objectif étant à terme de s'en rendre maître, après les avoir décortiqué, à des fins de copie et d'améliorations substantielles. Et ceci ayant l'énorme avantage de pouvoir re-paramétrer des outils technologiques à sa guise, évitant en cela les énormes investissements en matière de recherche et développement corrélatif (R&D). C'est aussi une « stratégie de rattrapage » de la Chine, qui a montré toute son efficacité dans le passé. Dès lors, pourquoi s'en priver si l'un des leaders du secteur de la Tech pouvait tomber dans ce piège millénaire ? Mike Pence semble le redouter en arrière-plan. N'oublions pas non plus les griefs de son patron contre Google, Donald Trump en personne, qui se sont exprimés publiquement il y a peu de temps... Peut-être avons-nous affaire ici au « coup de pied de l'âne », sorte de « prêté pour un rendu » ? Certains le pensent ostensiblement en coulisses...

Quels sont les risques que prendrait Google en revenant sur le marché chinois ? Faut-il y voir un risque

de sécurité bien plus grand pour les Etats-Unis, que pour la Chine ?

Rappelons que Google, qui appartient à la holding « Alphabet », a quitté la Chine il y a une huitaine d'années, en signe de protestation. Et notamment contre les lois de censure du pays, mais aussi de piratages du gouvernement de Pékin... Le retour possible de Google en Chine - un marché que le géant avait abandonné en raison d'évidentes pressions exercées par le régime Chinois - avait été divulgué pour la première fois en août dernier. La proposition avait immédiatement suscité de très vives critiques au sein des employés de la firme, et des défenseurs des droits de l'homme notamment. Lundi dernier, Sundar Pichai ne s'était pas engagé au lancement, affirmant que le plan n'en n'était encore qu'à un stade « exploratoire ». « Nous voulions savoir à quoi ressemblerait Google si nous étions en Chine, c'est donc ce que nous avons construit en interne », a-t-il déclaré lors de la conférence « Wired » à San Francisco. « Il est trop tôt, et nous ne savons pas si nous pourrions ou non faire cela en Chine ». Mais ne s'interdisant pourtant rien a priori, Pichai a ajouté : « mais nous pensions qu'il était important pour nous d'explorer l'idée, compte tenu de l'importance du marché et du nombre d'utilisateurs, » a-t-il conclu à cet effet.

La mise en œuvre d'une telle plate-forme dédiée de recherche, qui nécessite toujours l'approbation du gouvernement chinois, bloquerait au demeurant dans tout le pays, certains sites Web interdits et certains termes de recherche liés aux droits de l'homme et à la religion... Mais il faut également rappeler la très grande défiance en interne, voire même la colère de certains employés de Google qui craignent tout naturellement d'avoir à travailler sans le savoir à une technologie de contrôle total qui aidera très concrètement la Chine à supprimer la liberté d'expression de ses concitoyens. Le dernier projet de « citoyenneté à point » envisagée par le régime de Pékin n'étant pas là pour rassurer les esprits très progressistes en émoi dans la silicone vallée californienne.

Les dernières arnaques d'envergure à l'iPhone d'Apple en Chine ayant coûté des milliards de dollars à la firme à la Pomme (les escrocs chinois retournaient aux services après-ventes d'Apple, des iPhone vidés de leur composants, mais en échange d'un modèle tout neuf qu'ils revendaient aussitôt), le groupe californien a mis des années pour faire cesser ce trafic d'une ampleur inégalée. Google pourrait bien être « le prochain dindon d'une telle farce », mais à une échelle technologique bien supérieure cette fois. Il est vraisemblable que les services américains bien conscients de l'affaire s'en émeuvent aussi en coulisses. Mike Pence pouvant en être pour l'occasion le porte-parole avisé...

Le risque de réputation de Google ne serait-il pas trop mis en danger par une telle opération ?

Franck DeCloquement : En effet, le risque réputationnel est notable. D'autant plus si cette plateforme américaine une fois mise en fonction, était utilisée à des fins coercitives trop médiatiques par le régime... Imaginons un peu les retombées en matière d'image. Mais Google a aussi des objectifs stratégiques très clairs assignés par l'Etat Américain lui-même. Puisqu'en lien avec le Pentagone et les recherches stratégiques dans le biomédical, l'intelligence artificielle et l'analyse des mégas données entre autres choses... Pénétrer la Chine de l'intérieur pourrait aussi se révéler d'une très grande utilité stratégique, le cas échéant. C'est un peu la lutte de la mangouste et du cobra royal. Chacun risque la mort au moindre faux pas, et il ne peut qu'en rester qu'un à la fin...

Fiches pratiques : Protection des données personnelles : quels sont vos droits ?

Source : DGCCRF, septembre 2018.



Entré en vigueur le 25 mai 2018 dans toute l'Union européenne, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) instaure un nouveau cadre juridique pour la protection des données personnelles. Qu'est-ce que cela change pour vous ?

En France, la protection des données personnelles est encadrée par [la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés »](#).

[La loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles](#) a modifié la loi « Informatique et Libertés » pour l'adapter aux dispositions du [Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#), applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018.

Ce nouveau cadre juridique renforce les droits de chaque citoyen européen sur la protection de ses données personnelles et responsabilise les acteurs traitant ces données.

A noter

En plus du RGPD, l'Union européenne a adopté la directive (UE) du 27 avril 2016 dite "Directive Police Justice" relative aux traitements de données personnelles en matière pénale. Ces

deux textes constituent "le paquet européen" sur la protection des données.

Quel est le champ d'application du RGPD ?

Le RGPD s'applique aux entreprises, aux organismes publics et aux associations quelles que soient leur taille ou leur activité, dès lors qu'ils traitent de données personnelles de personnes physiques se trouvant sur le territoire de l'Union européenne. **Le critère d'applicabilité n'est donc pas celui du lieu d'établissement du responsable du traitement. Le RGPD s'applique également aux entreprises ayant leur siège en dehors de l'UE qui traitent les données de citoyens européens.**

À quoi correspondent les données à caractère personnel ?

Ce sont toutes les informations se rapportant à une personne physique **identifiée ou identifiable**.

Exemples :

- ▶ nom, prénom ;
- ▶ adresse personnelle ;
- ▶ adresse de courriel telle que prénom.nom@entreprise.com ;
- ▶ numéro de carte d'identité ;
- ▶ adresse de protocole internet (IP) ;
- ▶ cookie¹ ;
- ▶ données détenues par un hôpital ou un médecin, qui permettraient d'identifier de manière unique une personne.

Que recouvre le traitement des données ?

Par traitement des données, on entend toute opération effectuée sur des données à caractère personnel, de manière automatisée ou manuelle, comme, par exemple, la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, la consultation, la diffusion ou l'effacement des données à caractère personnel.

Exemples :

- ▶ gestion du personnel et administration des salaires ;
- ▶ consultation d'une base de données de contacts contenant des données à caractère personnel ;
- ▶ envoi de courriels promotionnels ;
- ▶ publication/affichage d'une photo d'une personne sur un site internet ;
- ▶ conservation d'adresses IP ;
- ▶ enregistrement de vidéosurveillance.

Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?

Vous avez le droit :

- ▶ de demander des informations sur le traitement de vos données à caractère personnel ;
- ▶ d'obtenir l'accès aux données à caractère personnel détenues à votre sujet ;
- ▶ de demander que les données à caractère personnel incorrectes, inexactes ou incomplètes soient corrigées ;
- ▶ de demander que les données à caractère personnel soient effacées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou si leur traitement est illicite ;
- ▶ de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection ou pour des raisons liées à votre situation particulière ;

- ▶ de demander la limitation du traitement de vos données à caractère personnel dans des cas précis ;
- ▶ de récupérer vos données personnelles, dans un format utilisé et lisible par machine, pour un usage personnel ou pour les transférer à un autre organisme ;
- ▶ de demander que les décisions fondées sur un traitement automatisé qui vous concernent ou vous affectent de manière significative et fondées sur vos données à caractère personnel soient prises par des personnes physiques et non uniquement par des ordinateurs. Dans ce cas, vous avez également le droit d'exprimer votre avis et de contester lesdites décisions ;
- ▶ en cas de dommage matériel ou moral lié à la violation du RGPD, vous disposez d'un droit de recours. Vous pouvez déposer une réclamation auprès de [la Commission nationale Informatique et libertés \(CNIL\)](#) ou introduire une action collective en faisant notamment appel aux [associations nationales agréées de défense des consommateurs](#).

Quelles sont les obligations des entreprises ?

Les entreprises ont l'obligation :

- ▶ de respecter le principe de protection des données personnelles et de la vie privée imposées par le règlement, dès la conception de tout projet ;
- ▶ de recenser les traitements qu'elles mettent en œuvre dans un registre des traitements ;
- ▶ d'être en capacité de prouver que les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre respectent les règles applicables, notamment via l'adhésion à des codes de conduite et l'obtention d'une certification ;
- ▶ de notifier toute violation de données à caractère personnel par le responsable de traitement et le sous-traitant aux autorités et aux personnes concernées ;
- ▶ de réaliser une étude d'impact sur la vie privée pour les traitements à risque ;
- ▶ de désigner un délégué à la protection des données pour les organismes publics et les entreprises dont l'activité principale les amène à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ou encore des organismes qui traitent des données dites « sensibles » ou relatives à des condamnations pénales et infractions ;
- ▶ de s'assurer que les personnes sont informées, de manière claire et concise, de la durée de conservation des données, de l'existence de profilage, de leurs droits et des voies de recours disponibles ;

¹ Les cookies sont des traceurs de navigation pouvant permettre d'analyser la navigation, les déplacements et les habitudes de consultation ou de consommation

- ▶ de permettre aux personnes dont les données sont traitées d'exercer leurs droits (à l'oubli, à la portabilité des données, de limitation... etc.).

Pratiques abusives liées à la mise en conformité des entreprises au RGPD : comment s'en prémunir ?

Certaines sociétés profitent de l'entrée en vigueur du RGPD pour démarcher les professionnels (entreprises, administrations, associations), parfois de manière agressive, afin de vendre un service d'assistance à la mise en conformité au RGPD. Au regard de pratiques commerciales trompeuses constatées, la DGCCRF et la CNIL ont formulé plusieurs recommandations ayant pour but de :

- ▶ vérifier l'identité des entreprises démarchées qui ne sont en aucun cas, contrairement à ce que certaines prétendent, mandatées par les pouvoirs publics pour proposer à titre onéreux des prestations de mise en conformité au RGPD ;

- ▶ vérifier la nature des services proposés : la mise en conformité au RGPD nécessite plus qu'un simple échange ou l'envoi d'une documentation. Elle suppose un vrai accompagnement, par un professionnel qualifié en protection des données personnelles, pour identifier les actions à mettre en place et assurer leur suivi dans le temps.

Dans certains cas, il peut aussi s'agir de manoeuvres pour collecter des informations sur une société en vue d'une escroquerie ou d'une attaque informatique.

Qui est chargé de contrôler la bonne application du règlement ?

Ce sont les autorités indépendantes de chaque Etat (en France, la CNIL) qui contrôlent l'application de la législation relative à la protection des données. Elles sont dotées de pouvoirs d'enquête et peuvent imposer des mesures correctrices, en cas d'infraction. Elles fournissent des conseils d'experts sur les questions liées à la protection des données et traitent les réclamations introduites relatives à des

violations du Règlement général sur la protection des données et des législations nationales en la matière.

La CNIL, votre interlocuteur privilégié

Le RGPD consacre le mécanisme de "guichet unique". En cas de transfert de données personnelles hors de l'Union européenne, la Commission nationale Informatique et libertés est l'interlocuteur unique pour tous les établissements du responsable de traitement de données, y compris ceux situés en dehors de l'Union européenne. La CNIL rend des décisions valables dans toute l'UE : ce mécanisme facilite les recours des consommateurs, la CNIL demeurant l'unique interlocuteur des personnes résidant sur le territoire français.

Textes de référence

[Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#)

[Loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés »](#)

[La loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles](#)

[Décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés \(version consolidée au 08 août 2018\)](#)

Liens utiles

[CNIL](#)

[Réforme des règles de l'UE en matière de protection des données 2018 – Site Europa](#)

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Pour tout renseignement complémentaire, reportez-vous aux textes applicables et/ou rapprochez-vous d'une [direction départementale de la protection des populations \(DDPP\)](#) ou [direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations \(DDCSPP\)](#).

Crédit photo : ©Fotolia/Pixabay

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

définit les règles concernant le traitement et la libre circulation
des données à caractère personnel des personnes physiques
résidant au sein de l'Union européenne.

LES PRINCIPES



Les données personnelles
doivent être sécurisées.



Les personnes physiques ont
un droit de regard sur
l'utilisation de leurs données.



L'entreprise qui traite ces
données est garante du
respect de la réglementation.

LES DROITS



La personne physique doit
donner son consentement
au traitement des ses
données. Elle peut le retirer
à tout moment.



Les droits à l'accès, à
l'objection, à la rectification
et à la limitation des données
personnelles sont renforcés.



Le droit à la portabilité
permet de demander la
transmission des données à
un nouveau responsable de
traitement.

LES SANCTIONS

Le responsable du traitement des données doit notifier, dans les 72 heures, auprès de la CNIL et des personnes physiques concernées, la découverte d'une faille de sécurité et/ou de violation des données. Il encourt jusqu'à :

10 M
€

10 millions d'euros
d'amende (ou 2 % de son
chiffre d'affaires mondial)
pour un retard de
notification.

20 M
€

20 millions d'euros
d'amende (ou 4 % de son
chiffre d'affaires mondial)
en cas de manquement au
RGPD.

© DGCCRF

Hilary Clinton défend la liberté d'internet.

Source : L'Expansion.com, 16/02/2011.

[High-Tech](#) Actualite

Hilary Clinton défend la liberté d'internet

L'Expansion.com, publié le 16/02/2011 à 09H22

La secrétaire d'Etat américaine affirme que les pays qui censurent la toile risquent de subir un retour de bâton, comme l'Egypte et la Tunisie.

Hilary Clinton est montée au créneau mardi 15 février pour la liberté sur internet, affirmant que [les pays qui censurent la toile](#) risquent de subir un retour de bâton, comme [l'Egypte](#) et la [Tunisie](#). Dans un discours prononcé devant l'université George Washington dans la capitale américaine, la secrétaire d'Etat américaine a en outre affirmé que la diffusion de milliers de [câbles diplomatiques américains par WikiLeaks](#) était le résultat d'un "vol" qui ne remettait pas en cause l'engagement des Etats-Unis envers la liberté d'accès à internet.

Dans son deuxième discours sur le sujet en un an, Mme Clinton a souligné que les Etats-Unis soutenaient les "libertés d'expression, de réunion et d'association en ligne", appelant les autres pays à faire de même. "Nous sommes à un moment critique", a dit Mme Clinton. "Les choix faits aujourd'hui détermineront à quoi ressemblera internet à l'avenir".

Elle a assuré que les Etats-Unis continueraient d'aider "les gens qui se trouvent dans un environnement d'oppression sur internet". "Internet est devenu l'espace public du XXIe siècle", a-t-elle ajouté, estimant que les manifestations en Egypte et en Iran alimentées par Facebook, Twitter et YouTube reflétaient "la puissance des technologies de connexion en tant qu'accélérateurs du changement politique, social et économique".

"Regardez ce qui s'est passé en Tunisie, où l'activité économique en ligne a été une part importante des liens économiques du pays avec l'Europe, alors que la censure en ligne était du niveau de celle de la Chine ou de l'Iran", a-t-elle souligné. Pourtant dans ce pays, "les gens, particulièrement les jeunes, ont trouvé des moyens d'utiliser les nouvelles technologies pour s'organiser et partager leurs griefs". "Cela a contribué à alimenter un mouvement qui a mené à un changement révolutionnaire", a souligné Mme Clinton.

La Chine, Cuba, l'Iran, la Birmanie, la Syrie et le Vietnam pointés du doigt

"Ceux qui répriment la liberté sur internet arrivent peut-être à empêcher l'expression pleine et entière des aspirations de leur peuple pendant un moment, mais pas pour toujours", a-t-elle averti. Mme Clinton a cité la Chine, Cuba, l'Iran, la Birmanie, la Syrie et le Vietnam parmi les pays qui restreignent la liberté sur internet. "En Iran, les autorités ont bloqué les sites de l'opposition et des médias, ciblé les réseaux sociaux et volé des informations permettant d'identifier leurs propres citoyens pour pouvoir les traquer", a-t-elle dit.

Elle a annoncé que quelques jours après avoir ouvert des comptes Twitter en persan et en arabe pour communiquer directement avec les habitants du Moyen-Orient, le département d'Etat allait lancer des comptes en chinois, russe et hindi. Mme Clinton a par ailleurs condamné dans son discours la diffusion de milliers de câbles diplomatiques américains par WikiLeaks. Mais, a-t-elle assuré, le

gouvernement américain n'a joué aucun rôle dans la décision prise par plusieurs sociétés comme Amazon, MasterCard, Paypal et Visa de boycotter WikiLeaks.

"Il y a eu des informations, dans les jours qui ont suivi la fuite, selon lesquelles le gouvernement américain est intervenu pour forcer des sociétés privées à refuser leurs services à WikiLeaks", a-t-elle dit. "Cela n'a pas été le cas". "Les décisions qu'ont prises des entreprises privées concernant la conduite de leurs affaires dans le cadre de leur propre politique envers WikiLeaks ne l'ont pas été à la demande ou suite à la suggestion de l'administration Obama", a-t-elle insisté.

La révolution arabe, fille de l'Internet ?

Source : Marie Bénilde, Le Monde diplomatique, 15/02/2011.

Quel rôle ont joué les nouveaux médias dans la chute des régimes autocratiques de Tunisie et d'Égypte ? Faut-il prêter à Facebook, et aux réseaux sociaux en général, la capacité de mobiliser des foules et de susciter des mouvements d'opposition ? Enseignements politico-médiatiques de révoltes puis de révolutions « en ligne ».

Le régime d'Hosni Moubarak a commis l'acte le plus liberticide du monde au regard de l'accès à Internet, selon le quotidien *Libération* du 28 janvier. Ni la Birmanie en 2007, ni la Chine en 2008, ni l'Iran en 2009 ne seraient allés aussi loin que l'Égypte face à la contestation sur la toile. Seul le pays du raïs despote a totalement coupé l'accès au réseau, pour les neuf dixième des 23 millions d'internautes égyptiens ayant un accès occasionnel ou régulier au Web — dont cinq millions d'inscrits au réseau social Facebook. Cette coupure n'a pu empêcher la chute d'Hosni Moubarak. La révolution égyptienne, comme celle qui l'a précédée en Tunisie, montre à la fois la puissance des nouveaux médias, la difficulté à leur opposer des forces classiques de contrôle et de répression, et leur articulation, trop souvent minorée, avec les médias traditionnels comme la télévision ou la presse.

L'impossible black-out

Revenons d'abord à cette fameuse coupure d'Internet. Le 2 février, après cinq jours d'interruption, les autorités égyptiennes choisissent de rétablir l'accès au réseau. La veille, Google avait lancé la possibilité de « tweeter » par téléphone, contournant ainsi le blocage. Il suffit aux opposants égyptiens d'appeler un numéro téléphonique pour laisser des messages vocaux, qui sont aussitôt retransmis sur Twitter. L'occultation numérique des événements n'est alors plus possible ; l'arrestation de Wael Ghonim, le responsable marketing de Google au Proche-Orient (qui sera porté en triomphe sur la place Tahrir après sa libération), se révèle vite totalement inadaptée à la situation. Le régime a tenté d'étouffer Internet comme il cherchait à se débarrasser de témoins gênants en mettant au secret les journalistes qui couvraient les manifestations. Mais le réseau des réseaux n'est-il pas, par nature, incontrôlable ?

C'est alors qu'une nouvelle stratégie, plus en phase avec les outils modernes de télécommunication, se met en place. Plutôt que de chercher à censurer massivement — et sans discernement — les messages d'opposants en fermant le robinet numérique, les autorités égyptiennes prennent l'initiative de se servir à leur tour des nouvelles technologies : c'est ainsi que l'armée a investi les bureaux des opérateurs de téléphonie mobile auxquels l'Etat est associé (Mobinil, filiale de France Télécom et Vodafone) pour les obliger à diffuser des textos appelant à la délation ou donnant le lieu et l'heure de manifestations de soutien à Hosni Moubarak. Un SMS de l'armée, quelques jours avant la chute du vieux président, indique que « *les forces armées demandent aux hommes honnêtes et loyaux d'Égypte d'affronter les traîtres et les criminels et de protéger notre peuple et l'honneur de notre précieuse Égypte* ».

Le message peut paraître aujourd'hui ambigu quand on connaît le rôle exercé par l'armée dans le renversement de Moubarak. Il n'en arrive pas moins en appui du pouvoir quand il est diffusé, alors que le raïs s'accroche à son trône. Et il témoigne d'une certaine sophistication de cette ultime phase de la répression en ligne puisqu'il ne s'agit plus seulement d'interdire les blogs ou les sites hostiles au régime — notamment lorsqu'ils diffusent des vidéos de torture dans les commissariats égyptiens — mais aussi de promouvoir la parole gouvernementale sur les réseaux. Seulement, il est déjà trop tard. A l'ère numérique, toute autorité qui s'estime victime de la toile, et plus singulièrement d'un moteur de recherche, se doit de poster sa propre production de contenus en ligne afin d'interférer dans une communication qui lui est hostile. Mais cet usage « proactif » implique de précéder l'événement, non de le suivre.

Réseaux numériques et révolutions

Quelle place accorder maintenant à ces nouveaux outils de communication dans les mouvements de révolte arabes ? La plupart des témoignages s'accordent à dire que les réseaux sociaux ont joué un rôle dans la mobilisation en Egypte comme en Tunisie. Pour exprimer un ras le bol, se regrouper de façon affinitaire ou se conforter dans l'action, des groupes ont été créés sur Facebook ; Twitter était utilisé, de façon plus marginale, pour lancer des alertes, notamment à l'extérieur du pays. Pourtant, comme en attestent les nombreuses arrestations de journalistes ou le brouillage des émissions d'Al Jazira sur un des satellites dépendant de l'Etat égyptien, c'est essentiellement de la télévision et de la presse que les autorités se sont méfiées. Les chaînes d'information en continu ont en effet ce pouvoir de refléter la réalité des manifestations et de grossir le flot de leurs participants (la couverture des événements en Egypte par BBC World a d'ailleurs incité l'Iran à brouiller les émissions de la chaîne, par mesure de précaution).

Faut-il relativiser la vision d'une « révolution 2.0 », comme l'a baptisée le blogueur égyptien Wael Ghonim ? En réalité, nouveaux et anciens médias semblent étroitement liés. Si l'information trouve aujourd'hui le moyen de contourner la censure, d'échapper à tout contingentement et de se diffuser largement, c'est bien entendu grâce à Internet et au partage de liens sur les différentes communautés des réseaux sociaux. Mais la revue *Telos*, éditée par la fondation Telefonica en Espagne, a montré récemment que 80 % des nouvelles qui circulent sur Internet dans le monde viennent des éditions en ligne de la presse. Il en va de même de la télévision. En Tunisie, Al Jazira — qui était interdite de séjour par le gouvernement de Ben Ali — s'est imposée comme le média audiovisuel libre du pays, au détriment des chaînes nationales et des autres télévisions étrangères, selon l'écrivain Taoufik Ben Brik, tandis que « *ce sont surtout les relais traditionnels de la rue survoltée — Internet, Facebook, Twitter, YouTube — qui ont sombré dans l'oubli* ». La chaîne d'information s'est notamment distinguée par sa capacité à reprendre sur son antenne des images tournées par des téléphones portables, comme celles des premières manifestations réprimées par la police à Sidi Bouzid.

Dans un article du Monde.fr sur l'influence de la chaîne qatarie dans la révolution tunisienne, le journaliste Benjamin Barthe décrit ainsi le cheminement de ces vidéos amateurs publiées sur des sites alternatifs comme Nawaat ou Takriz, signalées par Twitter, reprises sur les réseaux sociaux (Facebook, YouTube..) et finalement diffusées en masse sur les écrans d'Al Jazira qui leur donneront un véritable écho populaire.

« Al-Jazira s'est fondue dans le nouvel environnement médiatique, en recourant de façon très rapide et très créative aux contenus générés par le public, écrit sur son blog le politologue américain Marc Lynch, spécialiste du monde arabe, cité par Le Monde. D'autres télévisions satellites l'ont imitée. [...] Ces plateformes médiatiques et ces contributeurs individuels œuvrent à saper la capacité des Etats à contrôler le flux d'informations. C'est la dernière étape en date dans l'émergence d'un nouvel espace médiatique arabe. »

Pour suivre l'évolution des événements en Egypte, c'est encore Al Jazira que regardent les responsables officiels de la Maison blanche, selon le New York Times, alors même que la chaîne d'information, coupable d'avoir diffusé des cassettes de Ben Laden et stigmatisée pour son « islamisme », est très largement absente des bouquets satellite et du câble aux Etats-Unis.

Enfin, c'est encore au rythme de la télévision égyptienne retransmettant les discours de Moubarak que la révolte égyptienne s'amplifie. Le vieil autocrate y apparaît, dans le décorum suranné de son palais, littéralement déconnecté des aspirations de la jeunesse de son pays (au point que la presse française a pu parler de « mai 1968 » arabe).

Réalités et virtualités

Les nouveaux canaux numériques n'apparaissent finalement qu'au second plan en matière d'information. Mais les réseaux sociaux contributifs (2.0) remplissent une fonction inédite dans l'histoire des médias. Ils permettent aux rédactions occidentales, souvent coupées des réalités de pays qu'elles regardaient avec le même aveuglement que leurs gouvernements respectifs (produit d'une grande indulgence avec les régimes corrompus en place, puissances invitantes pour des politiques comme pour des journalistes français en vue), de mesurer que l'épouvantail islamiste ne pouvait plus suffire à discréditer les soulèvements populaires. Le web 2.0 a cette propriété sans doute magique qu'il supporte mal l'imposition de raccourcis médiatiques malgré la tentative apparue ici ou là de jouer sur la fibre de la menace envers Israël ou sur le danger des Frères musulmans. Avec Internet, la parole du peuple devient davantage audible même si elle n'est que partielle.

Bien sûr, il va sans dire que ce n'est pas Internet ou les réseaux sociaux qui font la révolution : les immolations publiques, les manifestations interdites ou l'occupation de la place Tahrir sont avant tout des expressions physiques d'un désarroi et d'une contestation populaires. D'ailleurs, comme on l'a vu, l'usage des nouvelles technologies n'est pas l'apanage des forces contestataires — Téhéran s'en était aussi emparé pour traquer ses opposants après les manifestations très connectées de 2009 — et il a même plutôt tendance à canaliser le mécontentement intellectuel au détriment des engagements militants. Au point que l'on peut légitimement se demander quel est l'avenir d'une mobilisation si celle-ci n'est pas accompagnée par un travail de structuration politique qui permet à un rassemblement de masse de se muer en force révolutionnaire agissante.

Et en même temps, le Web participatif est porteur de nouvelles formes d'organisation qui ne sont pas que technologiques et sème le grain de la parole démocratique au vent de l'histoire. Du Proche-Orient à Cuba, en passant par l'Algérie, Internet a à la fois la propriété d'interconnecter les peuples, de permettre à chacun de se compter et d'encourager les initiatives. Face à une information par les grands médias vécue comme une « chape de surplomb » dans la mesure où la réception des nouvelles y était essentiellement passive, les nouveaux médias semblent réussir cette alchimie nouvelle de transformer l'information en participation et la participation en action. Les internautes sont invités à vivre « en partage » avec cette idée nouvelle au Maghreb : la dictature n'est pas le seul horizon politique.

Pétition en ligne : le poids des militants du clic.

Source : Site internet Les amis du monde diplomatique.

Ces dernières années, en France, plusieurs pétitions ont atteint un nombre record de signatures. Les plateformes dédiées se multiplient et leurs compteurs ne cessent de monter. Peu à peu, la pétition en ligne se fraie un chemin vers les bureaux des décideurs.

Nicolas Campitelli

Étudiant en licence professionnelle de journalisme à l'École publique de journalisme de Tours.

Le 30 décembre 2018, la pétition intitulée « Pour une baisse des prix du carburant à la pompe » franchissait la barre du million de signatures. Publiée par Priscillia Ludosky, auto-entrepreneuse de 33 ans, parfaitement inconnue des médias et du grand public avant le début du mouvement des Gilets jaunes, dont elle a été l'un des éléments déclencheurs, cette initiative citoyenne entre ainsi dans un club très fermé. En France, elle y rejoint, entre autres, une pétition lancée en 2016 par la militante Caroline de Haas, contre le projet de loi El Khomri sur la réforme du droit du travail.

Ces deux textes ont en commun d'avoir joué un rôle dans un mouvement social massif. Et d'avoir été publiés sur la plateforme Change.org, le leader mondial incontesté du secteur. L'entreprise américaine, qui siège à San Francisco en Californie, a débarqué en France en 2012, cinq ans après sa fondation. Elle revendique aujourd'hui 264 millions d'utilisateurs dans 196 pays, dont 11 millions dans l'Hexagone.

Pourtant, Change.org n'est pas la première entreprise à avoir proposé aux citoyens français de se mobiliser pour une cause d'un simple clic. C'était déjà le pari de Frédéric Dubrulle, développeur informatique dans le Nord – où est toujours basée l'entreprise - lorsqu'il a lancé, en 2006, MesOpinions.com. Mathilde Batteux est responsable éditoriale du site depuis 2016. « À l'époque, nous n'étions encore que trois personnes dans l'équipe », note cette dernière. Trois ans plus tard, le site emploie 11 personnes. Une explosion des effectifs qui s'explique, selon elle, par une très forte augmentation du trafic.

Aujourd'hui, avec ses 4 millions d'utilisateurs revendiqués, ses 60 000 pétitions et ses 110 millions de signatures, le site français occupe, dans son domaine, la deuxième place du podium. Les deux mastodontes ont été rejoints par une flopée de petits frères, nés un peu partout dans le monde : Jesigne.fr, Wesign.it, WeMove.eu, CitizenGO.org, SomeOfUs.org, Citizaction.fr... Ils affichent un nombre toujours plus élevé de signatures au compteur.

En France, le record est détenu par *L'Affaire du siècle*, une pétition pour l'environnement lancée par un collectif d'associations et d'ONG, sur une plateforme dédiée. Mise en ligne le 18 décembre, elle a engrangé plus de deux millions de soutiens en moins d'un mois.

Gilets jaunes, climat... ces sujets d'actualité ont donc contribué à mettre encore plus les acteurs de la mobilisation 2.0 sur le devant de la scène. « *La crise des Gilets jaunes, ça a été une claque pour nous*, souligne Mathilde Batteux. *On a eu énormément de contenu lié à ce mouvement. On s'est rendu compte que la pétition était devenue un réflexe pour les citoyens, avant même de s'adresser à la presse.* »

Un certain confort

Mais qu'est-ce qui explique le succès de ce mode d'action ? Pour Romain Badouard, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris 2, il est dû avant tout à un contexte. « *Il y a une vraie crise de confiance envers les élus et les médias* ». Auteur, en 2017, du *Désenchantement de l'Internet : Désinformation, rumeur et propagande*, paru aux éditions FYP, le chercheur analyse l'évolution des mobilisations politiques et citoyennes sur Internet. « *Le modèle qui consiste à s'exprimer par les urnes une fois tous les cinq ans ne suffit plus, les citoyens cherchent d'autres biais pour faire entendre leur voix.* »

La pétition en ligne semble plébiscitée de par sa facilité d'accès. « *Comme toutes les formes de mobilisation numérique, elle instaure un certain confort*, remarque Romain Badouard. *Je suis chez moi, dans mon salon, je suis libre de cliquer pour aller voir si ça m'intéresse ou non, il y a moins d'injonction.* »

Cette facilité d'accès est particulièrement visible sur les plateformes Change.org et MesOpinions. Toutes deux reposent sur un modèle ouvert, dans lequel toute pétition est la bienvenue, dans la seule limite de la légalité. Une ouverture qui, sur les deux sites, permet l'existence de pétitions pour le moins fantaisistes. « [Le jeu vidéo] Fortnite se dégrade », « Annulation ou baisse du coef du contrôle de maths », « Rejouer la finale de l'Euro... »

La jeune pousse française Citization prend ce modèle à contrepied. Elle a été fondée en 2017 par Vanessa Mermet, ancienne consultante auprès de différentes ONG. Chaque semaine, son équipe se réunit pour sélectionner, parmi les pétitions qui lui sont adressées, celles qui seront publiées sur le site. Pour cela, elles doivent correspondre à leur charte. « *Il faut qu'elles aient un intérêt collectif. On n'est pas du tout dans le côté "moi je veux obtenir quelque chose au détriment d'un autre"* », défend la fondatrice. Au bout du compte, 70 % des propositions sont écartées.

Mais même chez les géants du secteur, certaines pétitions bénéficient d'une attention et d'un accompagnement plus poussé. Sarah Durieux, directrice de Change.org France, détermine même deux critères principaux : « *La capacité à inspirer et à parler à un grand nombre de personnes.* » Ceux qui se montrent à la hauteur de cette ambition vont être accompagnés par une équipe de deux chargés de campagne, qui vont leur donner les clés d'une mobilisation réussie : comment s'adresser au destinataire, obtenir un rendez-vous, attirer l'attention des journalistes...

Réponse présidentielle

Mais ces méthodes suffisent-elles à susciter l'intérêt des décideurs visés ? « *Chère Madame, vous avez subi de plein fouet la hausse des prix du carburant, et avez décidé de réagir en signant cette pétition. [...] Je vous réponds directement : vous avez raison.* » Cette déclaration est extraite de la réponse publiée sous la pétition de Priscillia Ludosky, le 20 décembre 2018 et signée Emmanuel Macron. À l'instar du premier ministre Édouard Philippe, qui, une semaine avant, avait répondu à celle de Muriel Robin contre les violences sexistes, le Président de la République a donc, à son tour, marqué sa considération pour ce mode de participation citoyenne.

« *Depuis 2012, on constate un vrai mouvement dans ce sens*, analyse Sarah Durieux, la directrice de Change.org France. *En 2016, la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem avait déjà répondu favorablement à une pétition qui demandait la diffusion d'un film préventif sur le djihadisme dans les lycées. Maintenant, nous voudrions que cela devienne un automatisme. Nous pensons qu'une démocratie qui fonctionne bien se base sur des échanges réguliers et pas seulement sous la pression.* » C'est pourquoi elle rencontre régulièrement des responsables politiques pour leur parler de son entreprise.

« Depuis deux ans, nous travaillons aussi avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ils font des auditions de pétitionnaires pour pouvoir préparer des recommandations au gouvernement. »

D'après sa concurrente Mathilde Batteux, même s'il reste beaucoup de travail, il est de moins en moins compliqué d'atteindre un destinataire. « Ils sont plus attentifs et prennent de moins en moins les pétitions comme une attaque. »

Savoir interpeller les bonnes personnes

Pour renforcer l'impact de leurs pétitions sur la vie politique, certaines plateformes n'hésitent pas à adopter des pratiques proches de celles des lobbyistes. C'est le cas de Citization.fr. « Si on sait qu'il y a possibilité d'intégrer, dans une loi en cours de discussion, un amendement qui va dans le sens d'une pétition, on en profite », confie Vanessa Mermet.

En août 2017, un certain Jacques – Citization préserve l'anonymat de ses utilisateurs – soumettait une pétition intitulée *Non aux numéros surtaxés dans les services publics*. Au même moment, à l'Assemblée nationale, était débattue la loi pour un État au service d'une société de confiance. L'équipe du site a donc contacté des députés pour leur demander d'y intégrer un amendement. « L'un d'eux nous a juste répondu : "Ok, c'est fait". Ça s'est fait simplement, mais si nous ne l'avions pas interpellé, le sujet serait peut-être passé à la trappe. »

Mais dans le milieu de la pétition en ligne, certains vont encore plus loin en se revendiquant clairement comme « groupe de pression ». C'est le cas de CitizenGO.org, par la voix de son chargé de campagne français Alexandre Moustapha. Ce site, basé à Madrid, a été fondé en 2013 par l'association espagnole HazteOir, qui fait campagne pour défendre des valeurs catholiques et ultra conservatrices. Il est aujourd'hui présent dans une cinquantaine de pays, où il héberge des pétitions sur des thèmes comme la famille, la défense des libertés religieuses (le plus souvent chrétiennes), la lutte anti IVG...

La plateforme, qui revendique 10 millions de membres dans le monde dont 200 000 en France, créé et diffuse elle-même une partie de ses pétitions. C'est le rôle d'Alexandre Moustapha, qui pour cela assure une veille sur l'actualité et guette les centres d'intérêt des utilisateurs. Ensuite, il se débrouille pour qu'elles arrivent sur le bureau des destinataires identifiés. « Le plus souvent, cela passe par des rencontres ou des courriers », précise-t-il. En février 2019, une pétition intitulée « Le gouvernement doit reconnaître la christianophobie », adressée au ministre de l'Intérieur, rassemble 10 000 signataires. C'est là qu'Alexandre Moustapha entre en scène : « J'ai envoyé des courriers à des députés, mais aussi à la conférence des évêques de France, pour les inviter à prendre position sur le sujet. »

Le vrai pouvoir des pétitions

L'idée d'une participation des citoyens à la vie démocratique via cet outil semble donc peu à peu tracer son chemin vers les décideurs politiques. Pour les tenants de ce mode d'action, il apparaît comme un nouveau levier incontournable de la démocratie.

Mais il a aussi ses détracteurs. Comme le rappelle Romain Badouard, certains le considèrent comme un « dévoiement du militantisme traditionnel. La pétition en ligne est souvent critiquée pour être un engagement bas de gamme. Les signataires ont l'impression d'être actifs, alors que non. » Une forme d'engagement parfois qualifiée de « slacktivism » – mot-valise d'origine anglophone qui peut être traduit par activisme fainéant – ou de « clictivisme ».

Plutôt qu'un facteur déterminant dans la prise de décision politique, Romain Badouard préfère voir dans ce phénomène un outil de quantification des mouvements d'opinion. *« Ce qui fait la force des pétitions en ligne, c'est leur pouvoir de mise à l'agenda. Elles permettent d'interpeller les pouvoirs publics et surtout les journalistes sur un certain nombre de sujets. Cela a été flagrant dans le mouvement des Gilets jaunes, par exemple. Avant la pétition, les prix des carburants n'étaient pas du tout dans l'agenda médiatique. »*

C'est ce pouvoir que Sabrina Debusquat est venue chercher sur Change.org. Cette journaliste indépendante, spécialisée dans les questions de santé, a publié, le 20 mai 2019, une pétition intitulée « Marre de souffrir pour notre contraception ! » Son objectif ? Obtenir, de la part de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et de la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, une concertation sur les effets secondaires indésirables de la contraception féminine et sur les manières d'y remédier. *« J'ai enquêté durant un an sur ce sujet, relate celle qui revendique deux casquettes : celle de journaliste et celle de féministe. Je me suis rendu compte que ce sujet touchait beaucoup de femmes. Et pourtant personne n'en parle. »*

En trois semaines, 23 000 personnes répondent à son appel. Un résultat qui, selon Sabrina Debusquat, ne satisfait pas la plateforme. *« Ils espéraient que la campagne démarre mieux. Personnellement, je ne m'étais pas fixé d'objectif, donc c'est toujours bon à prendre. Mais c'est vrai, il est difficile de mobiliser autour de ce sujet »,* admet-elle.

Car les effets secondaires de la contraception féminine ne semblent pas faire partie des sujets de prédilection des visiteurs du géant californien. Selon la lanceuse d'alerte, cela tiendrait à plusieurs choses : *« D'abord, la contraception est un symbole qu'on a du mal à remettre en question. Depuis que j'en parle, j'en ai pris plein la figure. Et puis, ce n'est pas un sujet très sexy, très vendeur. »*

D'autant que Sabrina Debusquat a refusé de payer pour que sa pétition soit envoyée, par les équipes de la plateforme, à une liste d'utilisateurs susceptibles de s'y intéresser. Une forme de parrainage sur laquelle Change.org base en partie son modèle économique.

Mais, pour la journaliste, ce qui manque le plus à son combat, c'est un relais médiatique. *« Je n'ai pas de star, ni de personnalité politique engagée à mes côtés. C'est par exemple ce qui a permis au mouvement #Nous Toutes de prendre. »* Sabrina Debusquat fait référence à la manifestation contre les violences sexistes, qui avait rassemblé des dizaines de milliers de personnes à Paris le 24 novembre 2018. Parmi les initiatrices de ce mouvement, la comédienne Muriel Robin, qui a collecté plus de 700 000 soutiens sous une pétition intitulée « Sauvons celles qui sont encore vivantes ». *« Mais moi, je suis seule, sur un sujet polémique et peu connu »,* déplore la journaliste, qui ne cache pas un certain « pessimisme. *Le risque, si ça ne rencontre pas plus d'écho, c'est qu'on finisse par se dire : "Bon, en fait, ce n'est pas si important." »*

La pétition en ligne, en tant qu'outil de démocratie participative, ne se suffirait donc pas à elle-même. *« Son succès dépend de si elle est dans l'air du temps, si elle est relayée par des gens qui vont faire augmenter l'audience, si elle a un écho dans les médias, dans la rue... Toute seule, elle ne va pas bien loin »,* confirme Romain Badouard.

Pièce n° 9 (5/5)

D'autant qu'en France, pour que le gouvernement soit obligé d'étudier une pétition, via le CESE, elle doit obtenir 500 000 signatures françaises vérifiées (nom, prénom, adresse). « *Autant dire que sans obliger les gens à donner leurs coordonnées, atteindre ce chiffre est impossible* », déplore Mathilde Batteux. Alexandre Moustapha va plus loin : « *Dans la monarchie républicaine qu'est la France, les institutions sont souvent un frein. En République tchèque, on peut aller dans un ministère comme ça. Mes collègues de là-bas ne comprennent pas pourquoi ici, je ne le fais pas.* »

Les députés de la majorité ont récemment indiqué vouloir « revivifier » le droit de pétition, qui permet depuis 1958 de présenter une pétition à l'Assemblée nationale après avoir rempli un certain nombre de critères. Une procédure « tombée en désuétude », de l'aveu même de Richard Ferrand, l'actuel occupant du perchoir. Ces pétitions devaient jusqu'ici être transmises en version papier au président.

Désormais, dans le cadre du nouveau règlement de l'Assemblée, voté le 4 juin, elles pourront être dématérialisées. À partir de 100 000 signatures, elles pourront être examinées en commission et, à partir de 500 000, en séance plénière. Le processus ne sera toutefois pas automatique et ses modalités d'application sont encore très floues. Mais peut-être est-ce un signe de reconnaissance de ce mode d'action par les instances représentatives.